

DELIBERATION N° 2013-015

Mise en place du comité permanent de concertation pour l'Eco-Vallée

- Vu le décret n° 2008-229 du 7 mars 2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme
- Vu le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la plaine du Var,
- Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 29 mars 2012 portant nomination du Directeur Général de l'EPA Plaine du Var en la personne de M. Xavier HEMEURY, à compter du 2 avril 2012,
- Vu les débats tenus lors du conseil d'administration de l'EPA du 18 mars 2013
- Vu le rapport de présentation établi aux fins du présent Conseil d'administration et annexé à la présente délibération,
- Vu les débats en séance,

Le Conseil d'Administration :

- Décide de créer un comité permanent de concertation destiné à débattre des enjeux et problématiques présents sur le territoire de l'Opération d'intérêt national Eco-Vallée et à en mesurer l'impact sur les orientations portées par l'EPA plaine du Var,
- Approuve la composition de ce comité sur la base suivante.
 - Collège « Etat » : 5 membresAinsi que :
 - Le Président de l'association GIR MARALPIN, ou son représentant
 - Le Président de l'association GADSECA, ou son représentant
 - Le Président de la FDSEA, ou son représentantpris sur le contingent Etat, sur proposition de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
- Collège « élus des collectivités locales », selon la répartition suivante : Conseil régional, 2 membres ; Conseil général, 2 membres ; Métropole Nice Côte d'Azur, 4 membres.

- Collège « socio-professionnels » : 8 membres
 - Un représentant de la CGT
 - Un représentant de FO
 - Un représentant de la CFDT
 - Un représentant du MEDEF 06
 - Un représentant de la CGPME 06
 - Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie NCA
 - Un représentant de la Chambre d'agriculture
 - Un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat

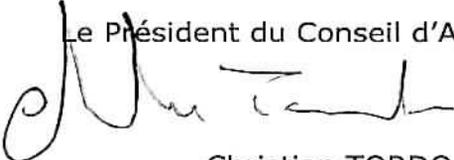
- Collège « associations » : 8 membres
 - Le président de l'association Région Verte, ou son représentant ;
 - Le président de l'association Métropole Bleue, ou son représentant ;
 - Le président local de l'association France Nature Environnement, ou son représentant, ou son représentant ;
 - Le président du comité de quartier Saint Isidore, ou son représentant ;
 - Le président du comité de quartier Crémat, ou son représentant ;
 - Le président de l'association des propriétaires des Iscles, ou son représentant ;
 - Le président de l'association Côte-d'Azur industries de la plaine du Var (C.A.I.P.D.V), ou son représentant ;
 - Le directeur général de Team Côte d'Azur, ou son représentant.

- Collège « personnalités qualifiées » : 8 membres
 - M. Barre, directeur de l'IMREDD, Université Nice Sophia Antipolis,
 - M. Benaim, Vice Président de l'ordre des Architectes de la région PACA
 - M. Bourdin, sociologue,
 - M. Giraudon, président du club des dirigeants de Sophia Antipolis,
 - Mme Herbert, directrice de Côte d'Azur Habitat,
 - M. Roux, président du conseil de développement durable et de proximité de la métropole NCA,
 - M. Thillaud, Président du Directoire de la Société des Aéroports de la Cote d'Azur
 - M. Touraille, directeur de Nice Matin,

- Charge le Directeur général de l'EPA d'assurer le secrétariat général du comité afin de garantir sa continuité et l'organisation des travaux,

- Autorise le Directeur général de l'EPA à engager, mettre en œuvre et signer l'ensemble des actes nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration



Christian TORDO